

EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



Séance publique du 6 mai 2019

Date de l'annonce publique : 26/04/2019

Date de la convocation des conseillers : 26/04/2019

Présents JUNGEN, bourgmestre ; PESCH-DONDELINGER, échevine ; QUINTUS-SCHANEN, échevine ; BRIX, conseillère ; FISCH, conseiller ; FLAMMANG, conseillère ; MARQUES, conseiller ; MICHELS, conseiller ; REDING, conseiller ; REITER, conseiller ; STOFFEL, conseiller ; STRECKER, conseiller ; INGLEBERT, secrétaire communal.

Absent excusé BERGER, conseiller.

Référence CC.2019-5-6 - 2.0

Point de l'ordre du jour 2.0

Objet Acte notarié - Cession gratuite à la Commune.

Le conseil communal,

Vu l'acte n° 33.266 du 22 mars 2019, établi par Me Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, relatif à la cession gratuite par l'association du Monastère de Peppange, association sans but lucratif, de deux immeubles inscrits au cadastre de la commune de Roeser comme suit :

Section	N° cadastral	Lieu-dit	Nature	Contenance
D de Peppange	537/2694	Rue des Ponts	place voirie	0,21 are
D de Peppange	538/2697	Rue des Ponts	place voirie	0,83 are

Considérant que la cession est faite gratuitement ;

Considérant que l'immeuble ci-avant cédé est évalué à sept cent quatre-vingts euros (780,00 €) ;

Considérant qu'en contrepartie la Commune s'engage de construire, à ses frais, un mur de séparation sur la parcelle 537/2695 d'une longueur approximative de 20 mètres de longueur avec une hauteur maximale de 70 centimètres ;

Considérant que l'obtention de ces immeubles permettra à la Commune de compléter l'aménagement d'un trottoir dans la rue des Ponts ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

D'approuver l'acte n° 33.266 du 22 mars 2019, établi par Me Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, relatif à la cession gratuite par l'association du Monastère de Peppange de deux immeubles sis à Peppange, rue des Ponts.



En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR
EXPEDITION
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le lundi 13 mai 2019

Le bourgmestre,



Le secrétaire,

